L'ABEILLE.

Journal officiel de l'Etat, du Conseil Général de la Nouvelle-Orléans, de la Première et de la Troisième Municipalité.

Imprimé par J. Bayon.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 16 MAI 1837.

M. L'EDITEUR,

L'intérêt public, mais plus spécialement celui des actionnaires des banques devrait, dans les circonstances actuelles, provoquer une réunion pour délibérer sur les mesures extraordinaires adoptées par presque toutes nos institutions monétaires, et pour exprimer une opinion au sujet des résolutions qu'elles ont prises. Les réflexions suivantes suffiront peut-être pour convaincre ceux qui ont un intérêt dans ces institutions qu'il est temps encore d'arrêter un mal qui pourrait devenir irrémédiable, si les directions de banques ne [illegible] pas immédiatement quelques unes des mesures qu'elles ont adoptées. Les principales de ces mesures sont:

1. La suspension des paiemens en espèces.
2. La résolution de ne faire aucun nouvel escompte.
3. La détermination de faire rentrer les billets en circulation en exigeant une diminution sur les billets escomptés.

L'effet désastreux de la première mesure est déjà suffisamment apprécié. Elle a détruit complètement et pour longtemps la confiance des possesseurs d'espèces: ils les cachent et les gardent comme une ressource pour un avenir incertain, mais bien sombre. La prostration complète du commerce en est la conséquence; toutes les affaires, tous les travaux, toutes les entreprises sont arrêtés. Cette mesure était-elle inévitable? il est seulement à regretter qu'on ait manqué de loyauté, bien honorable sans doute [illegible] ques; les [illegible] déterminées trop tard à se résoudre à cette suspension de paiemens.

Quant à la seconde mesure, elle est dictée, à ce qu'il paraît, plus par la nécessité que par la prudence; et il serait difficile de trouver de bonnes raisons pour déterminer les banques à ne faire de nouveaux escomptes.

Mais la troisième mesure, qui a pour but de [illegible] à recevoir tous les billets de banque de circulation est calculée pour aggraver nos maux et mettre les banques elles-mêmes dans une position pire que celle où elles se trouvent déjà. Car, si l'on examine bien l'effet combiné des trois mesures mentionnées plus haut, on verra que la première a fait disparaître les espèces, qu'il ne reste à peine en circulation pour les petites dépenses journalières. La seconde arrête l'émission des billets de banque; et la troisième fait rentrer ceux qui sont en circulation.

Ainsi donc, ce que les banques font en ce moment ne tend qu'à augmenter de plus en plus la détresse, puisqu'après avoir causé la disparition des espèces, elles travaillent à faire disparaître aussi la monnaie de papier. Avec quoi cependant ceux qui doivent aux banques pourront-ils payer, même par des versemens? [illegible] les mesures aussi injudicieuses, on arrête, on paralyse toutes les transactions de commerce! Bientôt le commerce, s'il continue à marcher dans cette position, peut prévoir qu'avant quinze jours, il ne sera plus possible de faire une diminution quelconque sur les billets escomptés en banque. Où en seront alors ceux qui ont des travaux en épargnés et dont le crédit repose entièrement aujourd'hui sur leur portefeuille? N'appartient-elles pas qu'elles s'exposent à voir s'écrouler de jour en jour ce dernier garant de leur probité et qu'elle se placent alors dans une impossibilité absolue d'acheter plus tard des espèces pour reprendre le cours ordinaire des affaires?

Dans une situation aussi critique, l'intérêt bien entendu des banques est évidemment de faire tout ce qui dépend d'elles pour conserver intact le crédit de leurs débiteurs; et comme ils n'ont point pour ne peuvent le faire, il faut qu'elles consentent à renouveler ou à étendre les billets qui leurs sont dus, en exigeant d'autre paiement que celui des intérêts. De cette manière la circulation du billets de banque ne sera pas diminuée, le crédit restera debout, et le commerce et l'industrie ne cesseront point à [illegible] s'établir en cours ordinaire, que rétablira la circulation nécessaire au corps social.

Mais si les banques qui ont causé le mal par d'excessives émissions de papier, se jettent dans l'excès opposé, en forçant leurs débiteurs à retirer de la circulation, le papier qui nous est maintenant si nécessaire, puisqu'il est notre seule monnaie, alors elles perdent et entraînent dans leur ruine ceux qui ont confiance en elles.

PLUSIEURS ACTIONNAIRES DE BANQUE.

Dans des circonstances ordinaires, calculer le crédit d'une banque serait un devoir peu agréable; mais à l'instant actuel, diffamer une des institutions les plus respectables de notre ville, est un crime. Depuis quelque temps, le *True American* a obstiné, malgré les réclamations, à ronger l'Association Consolidée des Planteurs de la Louisiane, parmi les banques qui ont au décidé suspendu leurs paiemens. Est-ce ignorance, est-ce mauvaise foi? c'est ce que nous ne pouvons pas décider. Le fait est que l'Association Consolidée n'a pas cessé un moment de payer en argent à tous ses billets et de faire [illegible] [illegible] journaliste qu'il est resté [illegible] [illegible] ouvert un casier non [illegible] ceux [illegible] pour les créanciers, et qu'il a constamment et convenablement rempli à la lettre ses engagemens, et qu'il pourrait au besoin venir au secours de quelque banque du faubourg, se voient avec un avancement d'un cer vain bien où on [illegible] dans laquelle on cherche à jeter le public!

Suivant deux nouvelles faillites ont eu lieu à New-York dans ces derniers jours et qui ont été reçues le 10 mai. Le nombre total des maisons qui ont suspendu est de trois cent cinquante deux. Les actions avaient un peu augmenté.

Par les nouvelles suivantes que nous recevons du Nord, on voit que toutes les banques de New York et de Philadelphie avaient suspendu leurs paiemens *trois jours* avant celles de la Nouvelle-Orléans.

Suspension des paiemens en espèces par les Banques de New York et de Philadelphie

La demande extraordinaire d'espèces, dans le jour du 9 mai, ayant alarmé les déposans, il devint évident que les banques de New York ne pourraient tenir deux jours de plus et qu'elles auraient à suspendre après avoir payé leur dernière piastre. Deux causes s'étaient combinées pour ébranler la confiance publique, la chute de la banque du Dry Dock, précipitée par la maladresse des autres banques et la décision prise par les commissaires de l'Etat contre les banques de Buffalo, dont la circulation est protégée par les fonds de réserve.

Le 10, les journaux du matin contenaient l'avis suivant, au jour trois banques avaient refusé de concourir:

"Résolu, que, dans les circonstances [illegible] il devient convenable et nécessaire de suspendre [illegible] paiement en espèces.

"Cependant les billets de toutes les banques seront reçues comme à l'ordinaire, en paiement de comptes et en dépôt, et comme la somme totale due aux banques par le public excède trois fois celle que ces institutions doivent au public, il est raisonnable d'espérer que les billets des différentes banques circuleront comme auparavant et que les temps d'amélioration viendront de manière à permettre la reprise des paiemens en espèces."

Les trois banques qui s'étaient refusées à concourir à cette mesure, celles des Négocians, d'Amérique et de Manhattan se virent obligées d'y souscrire avant dix heures et firent placarder à leur porte de grandes affiches pour annoncer au public qu'elles ne payaient point d'espèces.

La terreur panique ne s'est point arrêtée à New-York aux détenteurs des billets de banque, elle a passé jusqu'aux déposants. Le *Daily Express* nomme M. Isaac Bronson, dont la fortune s'élève à plus de deux millions de piastres et qui a retiré ses dépôts. Pour faire contraste à cette conduite au moins étrange, la même feuille cite M. Robert Lenox qui est venu, le même jour, déposer une forte somme en espèces. Malgré de pareils exemples, les banques ont eu à payer la plus grande partie de ce que contenaient leurs coffres.

Les caisses d'épargne n'ont pas été à couvert des craintes du public. Dans une banque, il ne restait plus que $12,000, dans une autre, pas au delà de $1,000; enfin dans l'espace d'une quinzaine, ces institutions ont payé une somme totale de plus de $1,500,000. L'or s'est élevé à 4 pour cent de prime.

Cependant la mesure adoptée par les banques a fait craindre au maire que des troubles ne vinssent à éclater, car ces institutions n'ont pas même pourvu au remboursement de leurs billets de $5 et de $10. Un corps nombreux de milices fut rassemblé dans le Parc, prêt à se porter sur les endroits menacés et de nombreux officiers de police se mêlèrent à la foule rassemblée dans Wall street. A la date des dernières nouvelles, 3 heures de l'après midi, tout restait tranquille et rien ne faisait présager que l'ordre public dût être troublé. Les billets des différentes banques circulent librement et personne ne propose de les prendre à l'escompte.

Le *Commercial Advertiser* annonce que la suspension des banques de New York sera sûrement suivie par celles de toutes les banques qui participent au fond de réserve et probablement par toutes celles de l'Union. Cette feuille ajoute que la législature, qui est en session passera un acte pour autoriser les banques à suspendre, justifiant aussi la mesure qu'elles ont prise par la nécessité, elle devra aussi rappeler la loi qui prohibe l'émission de billets au dessous de 5 piastres.

A Philadelphie, malgré l'assertion du *Bicknell's Reporter*, que les banques de cette ville seraient les dernières à recourir à la suspension des paiemens en espèces, elles ont toutes suivi l'exemple de celles de New York. Aussitôt que cette nouvelle fut connue, l'opinion publique se manifesta fortement. Une assemblée des nombreux adopta à l'unanimité que série de résolutions pour engager les banques à ne plus payer d'espèces, et elles jugeaient cette mesure de précaution nécessaire aux intérêts du pays.

Dans la soirée du 10, les présidents et directeurs des différentes banques de la ville et du comté de Philadelphie, se réunirent, prirent en considération les résolutions adoptées par les négocians, relativement à la suspension de tout paiement en espèces et arrêtèrent que:

"Attendu que, dans la circonstance toute particulière où se trouve placé le commerce de notre ville en conséquence de la mesure adoptée par les banques de New York, les banques de Philadelphie ont vu enlever l'or et l'argent qui forment la base de la circulation; attendu qu'une nombreuse assemblée de négocians a jugé convenable et nécessaire aux intérêts publics de suspendre les paiemens en espèces:

"Résolu que cette assemblée recommande la suspension temporaire de tout paiement en espèces, comme une mesure qui, quoique pénible, sera moins désastreuse pour la société et les institutions de cette ville et du comté, que la vaine et inutile tentative de continuer à acquitter sous cette forme toutes les obligations des banques.

"Résolu que, dans l'intervalle, les billets de toutes les banques seront reçus dans ces divers établissemens en paiemens d'échéances et en dépôt."

Nos nouvelles de Baltimore ne vont que jusqu'au 10 mai. Il y avait eu, la veille, une nombreuse assemblée des négocians pour engager les différentes banques à suspendre momentanément leurs paiemens en espèces, à l'exception de leurs billets de $5, et cette mesure leur paraissait nécessaire. Cette assemblée fut suivie par celle des directeurs de ces institutions, qui décidèrent qu'elles continueraient à payer en espèces toutes leurs obligations.

Il n'est pas probable toutefois que les banques de Baltimore persistent dans cette détermination, lorsque l'on saura dans cette ville que celles de New York et de Philadelphie ne paient plus d'espèces.

Nouvelles du Texas

Nous avons reçu des liasses de journaux de Houston jusqu'au 9 du courant, et de Velasco jusqu'au 11. Le *Herald* contient en entier le message du président Houston à l'ouverture du congrès. Il fait savoir l'état florissant de la république et de la belle condition de l'armée, qui, dit-il, peut suffire aux circonstances.

Le bruit circulait à Velasco, le 11 mai, que Santa Anna avait été rétabli dans ses pouvoirs à Mexico, et que l'indépendance du Texas avait été reconnue par le gouvernement mexicain. Nous n'ajoutons pas foi à cette nouvelle. On disait également que plusieurs officiers mexicains étaient arrivés aux quartiers-généraux du Texas, en parlementaires; ils étaient porteurs de dépêches officielles relativement à la reconnaissance de l'indépendance de ce pays, et que le capitaine Joseph Powell avait passé par Brazoria, se rendant à Houston avec ses documens et qu'il était accompagné de quelques uns des officiers en question.—*L'Herald* ne sait trop s'il faut ajouter foi à ces rapports.

Ce journal dit que les Indiens *Carancahuas*, s'étaient rendus aux quartiers généraux pour faire un traité d'alliance avec l'armée texienne. Elle devait bientôt camper sur les bords de les Nueces et recevoir des armes et des provisions. Il y avait 2308 hommes aux quartiers généraux, et 500 aux postes de Bexar, Copano, etc.

On avait fait une levée de marins qui se trouvent dans l'armée, pour équiper les navires de guerre dans le port de Galveston. Cette mesure devait mettre la marine sur un pied qui la mettrait à même de se mesurer avec l'ennemi.

Le brick *Samuel Houston* a été relevé de la grève sans beaucoup d'avaries. On allait le réparer et le mettre en état de tenir la mer. On avait des craintes à l'égard des goëlettes armées *Invincible* et *Julius Cæsar*, et l'on supposait qu'elles étaient tombées au pouvoir des Mexicains. Quelques personnes avaient vu détenir un combat entre une goëlette et deux bricks. Après ce combat qui a eu lieu le 17 avril, ils ont vu les trois bâtimens se diriger à l'ouest.

La goëlette Flash, ayant à bord beaucoup de colons pour le Texas, s'est échouée à l'île de Galveston. On disait que cette goëlette avait été abordée par un brick de guerre mexicain, qui lui a permis d'entrer à Galveston. Ce brick avait à sa suite une goëlette que l'on suppose être le Julius Cæsar.

GARE AUX VOLEURS!

Un jeune homme bien mis, descendant l'escalier de l'Hôtel du North American, et ayant sous le bras un paquet de linge, fut rencontré par une personne qui monta, et celui demanda ce qu'il portait?—Je suis un tailleur, répondit l'homme suspect. Il fut de suite arrêté et conduit en prison, où le shérif lui fera prendre mesure d'un gilet rond, si ce n'est pas lui qui a pris cette des habits qu'il emportait de cette maison et de trois autres qu'il avait été visiter avant.

GARE AUX CONTREFACTEURS

On nous a fait voir hier, un billet de la Banque du Gaz, de cinq piastres, qui a été altéré en un billet de cinquante, et celui-là lui chiffre 50 sur la dénomination au fleuri du billet. Cette contrefaction est des plus grossière, et trompera l'œil le plus exercé. Il est bon de faire observer qu'aux bas des billets de cinq piastres, il y a une gravure d'un Steam boat, tandis que sur ceux de cinquante piastres figure un *chariot*.

SUR QUOI SE FIER?

Un bruit circulait hier fut rapidement par la ville à [illegible] conjecteurs. Plusieurs personnes qui se prétendent bien instruites, ont assuré que, pendant la distribution de certains billets, quelques mauvaises avaient répandu sur place, une quantité considérable de fausses piastres au coin du Mexique, et si bien faites qu'elles étaient fort difficiles à reconnaître. Entre autres, quelques uns les essais de gens de l'art. L'*Abeille* a [illegible] exercée se mêprend à leur son argentin. Cela est tellement difficile pour en faire l'analyse, le faux métal: de sorte qu'il est important que les caisses des banques, comme les citoyens, se défient de cette mauvaise politique à nous laisser, en place de billets qu'on n'aurait rien à perdre, un représentatif qui n'aurait d'autre prix que la parfaite imitation des piastres. Nous ferons ainsi disparaître nos mesures faites dans les mains quand nous ont enlevé, pour faire de la plus grande partie de notre sécurité monétaire, et à la prudence de nos autorités, et à celle des citoyens, à peser les conséquences d'une manœuvre si pernicieuse; et à se garantir d'un piège qui ne ferait qu'aggraver la situation des choses. On peut se rappeler qu'elle n'est pas nouvelle, et qu'il y a environ deux ans on avait à New York pour deux millions de fausses espèces d'argent fabriquées au Mexique, en ce genre, on a vu les Mexicains exécuter et leurs faussaires piastres à Rivaient avec la plus de mérite à la frappe du coin de l'Etat. Le bruit en question n'a donc rien qui puisse surprendre, dans ce moment où l'on se jette, sans la réflexion comme sans précaution, sur des espèces auxquelles on donne une préférence toute naturelle; mais, qui pourrait, comme on le voit, devenir bien fatale.

NOUVELLES DE LA FLORIDE

Des nouvelles de Port Medon du 6 mai, annoncent que la guerre est positivement terminée. Osceola, à la tête de presque tous ses guerriers était arrivé, et gide ce général en chef déclara positivement qu'ils étaient disposés à émigrer immédiatement. Il avait été conjointement avec Coahacoochee et sa tribu, son camp à environ quinze milles de cet endroit, pour attendre le reste de ses hommes. Il comptait aussi que tous les nègres et les animaux qu'ils avaient en leur possession pour les remettre conformément au traité. On porte à 3500 le nombre d'hommes, de femmes, et d'enfans, qui se trouvent dans ce voisinage. Un grand nombre de Creeks réfugiés se joignent aux Indiens qui de cette tribu, et demandent à émigrer avec eux.

PARIS, 27 mars.

Nous recevons la lettre suivante de notre bon ami de Londres, sur l'état et la situation de la Chambre des députés:

LONDRES, 22 mars 1837.

La France nous préoccupe beaucoup: est-ce chose étonnante? n'est-ce pas la France qui, depuis quarante ans, est habituée à donner son avance et grand impulsion à l'Europe? Quand donc elle est en progrès, tous les amis des institutions libérales de tous les pays s'en félicitent; si elle rétrograde, au contraire, la civilisation en est profondément atteinte. C'est ce qui vous expose le vif intérêt que tous les amis de la monarchie constitutionnelle portent au légitime développement de vos institutions politiques.

Nous voyons à regret en Angleterre de l'état de trouble moral qui vous agite, vos fonds publics ont en baisse, votre industrie affectée. Nous ne croyons certes pas que la crise commerciale se prolonge, la France est un pays de travail et de ressources, sa population industrieuse échappe par son intelligence, à ses accidens passagers; mais toutes ces préoccupations augmentent que la sécurité n'est pas entière. Où est donc le principe de ce malaise? D'où vient qu'en un pays prospère, tardé, à gouverner, le monde est profondément inquiet? Le défaut de confiance politique et générale ne résulte-t-il pas de la faible situation des pouvoirs? La politique ministérielle n'influe-t-elle pas sur l'ensemble du malaise social?

Après le rejet de la loi de disjonction, nous avions cru fermement que le ministère Guizot-Molé allait se retirer; telles sont nos pensées en Angleterre. Notre éducation parlementaire est, à la vérité, nos habitudes politiques si bien dessinées, qu'il n'y a pas d'exemple depuis les mœurs d'un ministère qui soit resté sans confiance, après un vote hostile du parlement sur une question de confiance. Je me souviens de Pitt en 1797, qui demeura chef du cabinet malgré l'adresse; mais alors il se fallait de dissoudre le parlement; il en appelait de la majorité à l'opinion du pays, ce qui est dans le droit strict de la Couronne.

Nos hommes politiques considèrent les fonctions d'état comme un sacerdoce, ou il transmis du père au fils dans une race, voilà pourquoi le tout ce toutes les mesures qu'ils proposent l'objet d'une conviction profonde. Si donc le parlement ne les adopte pas, c'est qu'ils ont perdu sa confiance, c'est qu'ils ne peuvent plus rien pour la couronne et le pays. En France, les convictions n'existent pas apparemment, car vos hommes d'état changent d'idées et de principes, s'ils proposent un projet que la chambre rejette, ils s'écrient: "Tant pis pour la chambre!" et, par cette pasquinade inouie, ils se déchargent de la responsabilité politique d'un projet avorté et laissent la du système parlementaire! L'harmonie des pouvoirs est la première condition de tout gouvernement, et cela va si loin chez nous, que nous le considérons comme une majorité qui, ainsi, un ministère ne voit qu'appuyer et soutiennent le cabinet.

Vos feuilles ministérielles ont fait une objection: "Mais la majorité qui arrive à notre projet, ne se forme pas d'une seule et même nuance?" Qu'importe? pourvu que la majorité du rejet soit constatée! Nous avons en Angleterre bien des majorités de coalition, des ministères même ont été formés en vertu de ces majorités, témoin celui de lord North. Aujourd'hui encore, le cabinet de lord Melbourne n'est-il pas soutenu par diverses nuances dans la majorité, par les whigs modérés, les whigs purs, les radicaux d'O-Connel, et les ultra-radicaux? La minorité même des tories est-elle autre chose qu'une coalition aux lords comme aux communes? La seule chose qu'on doive examiner, c'est en définitive le chiffre, lorsque la majorité augmente n'est plus avec un ministère, le pouvoir n'est plus à lui.

Et ce, nous le soutenons en Angleterre, autant dans l'intérêt de la couronne que dans celui de la liberté; un cabinet doit pouvoir d'avance se faire un système; et donc s'il n'a pas la majorité pour le soutenir, et une majorité fixe, d'avance constituée, que deviendrait ce système? Comment pourrait-il promettre de l'accomplir? La couronne s'est-elle pas noblement compromise par cette vie au jour le jour des ministres qui ne peuvent pas conformer à l'avance sur la réalisation de leurs idées politiques, sont des hommes sans consistance et sans valeur.

Chez nous, de telles légèretés se pardonnent peu; on craint du rôle des hommes du cabinet qui viendraient dire à la majorité: "Nous croyons que, nous aurons bonne; tant pis pour vous si vous l'avez rejeté." Nous ne prêtons la responsabilité: "Eh bien, nous vous répondrons: Eh bien! dissolvez nous donc, et nous avons-feuilleté..." Nous sommes assez avant dans les idées constitutionnelles pour mettre en opposition ce grand principe du gouvernement représentatif.

Que signifie encore cette intervention permanente du nom du roi, du devant que votre majorité doit nous être, par ce nom, et Sont dans nos revers, que nous ne le jeune dans Angleterre, que pour signaler la sourcité de tout le bien. Chez vous, si on demande des fonds de police, c'est pour la vie du roi; 40 millions d'apanage, du moyens légaux, c'est pour le roi et l'on voit troubler l'ordre judiciaire, les principes d'éternelle justice, c'est encore au nom du roi. Est-ce là de la dignité et de la force ministérielle? Il ne reste donc plus à laisser entre, que, lorsque la majorité est refusée à un système, c'est que le roi lui est personnellement blessé?

Tous symptômes indiquent habituellement en Angleterre qu'un cabinet n'a pas la confiance du pays; la majorité du parlement, le jury, le presse... Quand la majorité se soutire le pouvoir, que les verdicts d'acquittement se multiplient, enfin, lorsque la presse, presque unanime, fait entendre de graves paroles d'opposition, alors les hommes politiques jugent que le pays échappe à un cabinet, et que sa présence aux affaires ne peut plus que nuire à la couronne et à la liberté.

En examinant de près les affaires de France, est-il étonnant que cet assentiment d'opinion publique n'existe pas? La session de votre chambre offre-t-elle autre chose que la polémique, de l'argent et des lois anti-[illegible] [illegible] rattacher le pays [illegible] [illegible] qui a pour elle le suffrage national? [illegible] est alarmé que le pouvoir avise en [illegible] situations les rapports à l'étranger [illegible] profondément altérés.

Nous avons de l'inquiétude, non seulement pour notre alliance politique, [illegible] pour l'avenir de la France. M. le comte Molé doit [illegible] que personne: comment veut-on qu'un [illegible] fasse avec lui, lorsqu'il ne peut promettre la [illegible] de la chambre dans une question décisive? Si [illegible] Palmerston prend un engagement, il est sûr d'[illegible] lui l'assentiment des communes. S'il [illegible] incertain, il donnerait sa démission!

Agréez, etc.

PARIS, [illegible] mars 1837.

Lettre à Monseigneur [illegible] Archevêque de Paris.

Votre déclaration, Monseigneur, est un des écrits épisodes du temps présent. [illegible] crû, en effet, que près de cinquante ans après la révolution de 1789 le chef de l'église métropolitaine de Paris viendrait revendiquer devant les juges de la nation françaises une propriété, et crier comme au sein de l'église, et protester au nom du ciel contre les lois de l'état?

Pourquoi, Monseigneur, à l'exemple de quelques uns de vos prédécesseurs, n'avez-vous pas lancé une bulle d'excommunication contre les impies qui veulent dépouiller l'église? C'était votre droit, car c'est à vous que sont réservées les armes spirituelles. Au lieu de cet emploi sacré de votre ministère, vous allez réclamer comme propriété de l'église quelques arpens de terrain! Au milieu des ... les prérogatives et les droits prétendus par domaine ecclésiastique tombent devant le texte des lois.

Permettez-moi, Monseigneur, de combattre votre déclaration, et l'adhésion donnée par le chapitre métropolitain, en invoquant non pas les lois civiles faites par les laïques, mais les principes de la religion elle-même, que sans aucun doute vous tenez à l'honneur de pratiquer. Qu'est ce en effet que l'église dont vous êtes un des chefs éminens? C'est une société religieuse dont la fin est la sanctification des ames dans cette vie, et le salut éternel dans l'autre. Elle n'a et ne peut posséder en propre que des biens spirituels. Car Jésus-Christ, son fondateur, ne lui a laissé d'autre héritage que la foi et la charité. Saint Augustin et les premiers Pères de l'église disent, vous le savez, bien convaincus de cette vérité. En vain vous voudriez mettre vos prétentions temporelles sous la protection de la religion; en vain vous réclamez comme au *tabula* débris du patrimoine de l'église quelques arpens de terre nus et dépouillés.

Dieu et la religion elle-même ne sont point compromis dans cette affaire! Vous devez au contraire, suivant leurs préceptes, vous soumettre au souverain, et par conséquent, à la loi. La résistance à l'autorité civile ne peut entrer dans les habitudes d'un prélat qui doit inspirer l'amour de l'ordre et la soumission aux lois. Faut-il vous redire, Monseigneur, un précepte devenu bien commun, fondé sur le *canon* et consacré par le fondateur de la religion chrétienne, l'apôtre St. Paul écrivait aux Romains "que celui qui s'oppose aux puissances terrestres, s'oppose à l'ordre dont Dieu est l'auteur, et attire sur lui même une juste condamnation; car les princes ne sont point à craindre lorsqu'on fait de bonnes actions, mais seulement lorsqu'on agit mal. Voulez vous ne point craindre celui à la puissance? faites bien et il vous donnera des louanges, car il est le ministre de Dieu pour votre bien; mais si vous faites mal, vous aurez raison de craindre car il ne porte pas inutilement le glaive en main, et il est le ministre de Dieu pour exercer sa vengeance en punissant les mauvaises actions. Il est donc nécessaire de vous soumettre à la puissance souveraine, non seul ment par crainte du châtiment, mais aussi par conscience. C'est pourquoi vous payez le tribute. Rendez donc à chacun ce qui lui est dû, le tribut à qui vous devez le tribut, les impôts à qui vous les impôts, l'honneur à qui vous devez de l'honneur."

L'hôpital St. Pierre s'exprime à peu près dans les mêmes termes, "Soyez soumis pour l'amour de Dieu, soit au roi comme notre souverain, soit aux gouverneurs, comme des personnes envoyées de sa part pour punir ceux qui font mal et récompenser ceux qui font bien; c'est pourquoi la volonté de Dieu est que, par votre bonne conduite, vous fassiez taire l'ignorance des hommes ignorants."

"Aimez vos frères, craignez bien et respectez le roi."
"*Fraternitatem diligite, Deum timete, regem honorificate.*"

Je sais qu'on a soutenu autrefois que Jésus-Christ, comme homme, a eu même temps un spirituel et un temporel, et que les ministres de la religion devraient aussi l'exercer des intérêts temporels. Trouvez bon Monseigneur que je vous rappelle le bon sentiment de la doctrine des cardinaux Bellarmin et du Perron, doctrine étrangère aux idées généreuses de la nation française qui déclare évêques, mais qui ne redoute plus à une certaine.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'assurance de mes sentimens les plus respectueux de votre dévoué serviteur.

Un catholique.

14. *Ad Romanos* XIII

Conseil de la Première Municipalité.
Séance du 15 mai 1837.
A. B. 61

Le Conseil s'est assemblé ce jour conformément à l'ajournement.

Le recorder ayant appelé les membres à l'ordre; il invite le secrétaire à faire l'appel nominal; les membres présens étaient: MM. J Dupuy, E Duplessis, Armange, T Mandé, F Dupuy, Farcis, Guillot, Wiltz, Hugh, Armas, Lesseps, Crozat, Bouve, Davis, Morel, Lesueur, Lombard, Canon, Fernandez, Cuquet et M. Frederick Roy, alderman pour le 5me district en remplacement de M. B Plauché. 24.

Absens, MM. Strange, Correjolles et Prévost.

Après la lecture et approbation du journal de la séance précédente:

Sur motion de M. Canon, *Résolu* qu'il soit nommé un comité chargé de vérifier les qualifications de M. Frederick Roy alderman du 5me district. MM. Canon, Bouve et Cuquet ont été nommés de ce comité.

Après quelques minutes de recès M. Canon a présenté le rapport suivant, lequel a été adopté: le comité spécial nommé pour vérifier celles de M. Frederick Roy comme alderman du 5me district de cette municipalité, a l'honneur de vous rapporter, qu'après une investigation, il est d'opinion que M. F Roy possède toutes les qualités requises pour siéger en la dite qualité. Ce que nous avons respectueusement soumis.

E A CANON, Rapporteur,
F CUQUET,
G BRUSLE.

Lecture a été faite d'un message du maire en date du 15 courant.

Le premier article de ce message, Attendu le conseil paragraphe de la résolution du 17 avril, le maire avait fait sceller de les travaux qui on été nécessaires et en application d'une nécessité absolue. Le maire suggérait en même temps dans des vues d'économie, une réduction dans le personnel de la garde.

Sur motion de M Canon cet article a été référé au comité de vigilance.

Le 2d article présentant au conseil deux lettres de M. Bourgerol, voyer.

La première soumettant un plan de division de la propriété Barbet et engageant le conseil à l'adopter, a été sur motion de M. Morel, référé au comité des améliorations.

La seconde soumettant un compte de $424 75 cts pour travaux et fournitures de la Compagnie du Gaz dans le passage de la Bourse, a été, sur motion de M. Faurès, référé au comité des réclamations.

Le 3me article du message soumettant un modèle des bonds à livrer à M McDonough et à la Compagnie des Pompiers No 4.

Sur motion de M Canon cet article a été référé au comité de finances.

Lecture a été faite d'un second message du maire en date de ce jour.

Le premier article de ce message informant le conseil, que l'adjudication du nettoiement des différents de la première municipalité devant avoir lieu le 20 du courant, il conviendrait de fixer le maximum du prix à payer pour chaque district.

Sur motion de M. Canon la discussion de cet article a été renvoyée à la séance suivante.

Le 2d article suggérant un amendement à faire à l'ordonnance passée à la dernière séance concernant les commissaires de police. Le conseil ayant ainsi de statuer sur cette partie du 1er district qui se trouve au delà de la rue des Remparts.

Sur motion de M. Crozat et après dispensation des règles la résolution suivante a été adoptée:

Résolu, que le commissaire du 5me district sera chargé de la surveillance de la police dans cette partie du 1er district qui se trouve située au delà de la rue des Remparts.

Un amendement présenté par M. Wiltz prescrivant la nomination d'un adjoint au commissaire du 5me district, aux appointements de 350 par mois, a été rejeté.

Le dernier article du message transmettant deux lettres, l'une de M Bourgerol voyer, demandant que le conseil prescrive la disposition ultérieure à faire des radeaux achetés pour la regie débarcadère, il paraît pour les cabotiers, a été sur motion de M. Lesseps référé à un comité réuni composé des comités de levées et de navigation du fleuve.

La 2e lettre était de M. Antoine Dumay, inventeur patenté d'une échelle à incendie perfectionnée, proposait de construire un certain nombre d'échelles semblables ou de vendre son privilège à la ville.

Sur motion de M. Armas, cette proposition a été renvoyée au comité des incendies.

M. Lesseps rapporteur du comité des finances a présenté un rapport sur la situation financière de la première municipalité, accompagné d'une ordonnance concernant l'émission de $500,000 de billets portant intérêt et remboursables à diverses époques.

Sur motion de M. Armas, *Résolu* que le conseil siège à huis-clos.

(Voyez le journal secret du conseil folio 62.)

Les portes du conseil ayant été ouvertes:

Le recorder a proclamé conformément que par le conseil dans sa séance secrète, ont été nommés à l'unanimité: MM Dinattei Augustin secrétaire, Jérôme Bayon imprimeur, Philippe Guesnon trésorier, A. J. Guirot contrôleur, C. Ramos gardien de la geôle, E. B. rtuapère assesseur du 1er district, Louis Duvignaud assesseur du 3 me district.

Nommés à la majorité: MM. E B Harris médecin de la geôle et Jean Canon gardien du cimetière.

Sur motion le conseil s'est ajourné à lundi prochain 22 du courant, à 5 heures de l'après midi.

Pour copie conforme.
D. AUGUSTIN, secrétaire.

DERNIERES DATES.

Boston......	3 mai	Tampico......	27 avril
New York.....	10 mai	Mexico......	10 avril
Philadelphie....	10 mai	Londres......	7 avril
Baltimore.....	10 mai	Liverpool......	8 avril
Washington.....	9 mai	Paris......	5 avril
Charleston.....	12 mai	Havre......	5 avril
Havane......	3 mai	Bordeaux......	18 mars

JOURNAL MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Expédiés.

Navire Persimmet, Ingersoll, Liverpool, S T Hebron.
Goëlette Iago, Martin, la côte Honduras, L Galerne.

Arrivés.

Bateau de remorque Tiger, Hoche, des Passes.
Bateau de remorque Granicus, Annable, de la Passe S. E.
Bateau de remorque Shark, Thomas, de la Passe S. O.
Navire Echo, Mallet, de Liverpool, 34 avril, à R. Glover.
Navire Elisabeth, Airey, de Liverpool, par la voie de Milford.
Barque Sénior, Sortalis, de Marseilles, 24 mars, à ordre.
Brick Osage, Waterhouse, de la Mobile, en lest, au capitaine.
Mexico Emilio, Sala, en 6 jours de la Havane, à J. Prats & Fils.
Goëlette Freeman, Grant, de Pensacola, au capitaine, sur lest.
Goëlette Montgomery, Sawyer, de Tampa Bay, au capitaine.
Goëlette Josefa, Doranto, en 6 jours de Campêche, à F Vio.
Goëlette Mary, Nickerson, de Philadelphie, pour Natchez.

Les propriétaires ou consignataires des marchandises marquées ME, BG, GFF & FA, GF consignées par le navire Clarissa Andrew, de Marseille, sont priés de faire prendre cesmarchandises qui seront délivrées sur leur reçu. 17 mai

ON demande à louer une domestique de 10 à 14 ans pour gardienne d'enfant. S'adresser au No 49 rue de Chartres. 17 mai—3

ARDOISES—35000 Comtesses, 15000 Duchesses Welch, reçues de Liverpool, à vendre par WALSH & LYALL, rue des Remparts. 17 mai—4

TRAITES sur l'Angleterre, à vendre par WILLIAM VANCE & Co. 15 mai—6

COMMERCIAL.

New-York, 10 mai.
VENTE D'ACTIONS.

190	actions Banque des Etats-Unis		$100
100	do	do	101
500	do	do	101
201	do	do	101

PHILADELPHIE, 9 mai.
VENTE D'ACTIONS.
54 actions Banque des E. Unis, 98
24 do do do 98

Marché de New York mardi, 10 mai.

Café—Il n'y a aucune transaction de conséquence dans le marché aux cafés, à l'exception de quelques ventes à l'encan, de 150 sacs de la Havane, bonne qualité de 7¼ à 9 1/2; et 175 sacs Laguera, 7 1/2 à 8, et 393 sacs du Brésil avarié, de 4 3/4 à 8 7/8 cts, pa. liv. le tout pour du comptant.

Cuivre—Les ventes de feuilles neuves sont très limitées à 23 cents comptant, et 25 à 28 à terme. Nous notons une vente de 3000 liv. Le vieux cuivre à 17 cents comptant.

Coton—Il y a eu un peu plus de transactions, sans cependant aucun changement dans les prix. Les ventes du 6 au 9 courant sont de 300 balles Mobile à 7 1/2 à 10 1/2; 500 Florides 7 à 10 1/2 et 150 Uplands à 7 et 9 1/2 cts.

MELASSE.—Les seules ventes qui ont eu lieu sont principalement pour de petits lots, plusieurs lots de Porto Rico et de la Nouvelle Orléans ont été vendus à 33 c. Un petit de 40 boucauds de la Trinité a été vendu avec une baisse dans nos dernières prix, les conditions n'ont pas été connus au public.

SUCRE.—Les ventes à l'encan ont été contingentées à être limitées, provenant en partie de la grande quantité offerte du Muscovado vendus à l'encan, 100 boucauds de Porto Rico ont été vendus de 6 1/2 à 7 1/4, et quelques boucauds de la Trinité de 6 1/2 à 6 1/4; 200 caisses Havane blanc 7 à 9 1/2 à 10 du blanc, 10 caisses 20, quelques blanc de la Trinité à 7 cents, et 100 caisses de sucre blanc de Brésil à 8 cents comptant.

A l'encan 116 caisses de Cuba blanc 7 1/2 à 7 1/4, 65 boucauds de Porto Rico 5 à 5 1/2, 100 barils de à 6, 20 caisses Muscovado 5 7/8 à 6 1/2, par livres tout comptant et 16 boucauds Muscovado 6 1/2 cents par livre 4 à 6 mois.

SAVANNAH, 11 mai.

COTON—Il s'est arrivé depuis le 4 courant, 1819 balles Upland, et 49 du Sea Island, et il en est parti 2493 balles Upland, et 37 de Sea Island, laissant approximativement en main en compenant ce qui est inbarqué et qui n'est pas parti au 11 du courant, 18,793 balles Upland, et 2647 du Sea Island. Depuis notre dernier rapport, nous avons reçu les avis de Liverpool jusqu'au 4 courant. La même tristesse règne comme dans toutes les autres endroits et n'ayant aucune addition qui a fait connaître dans le prix des cotons, et il n'y a aucune apparence de cet état d'inactivité cesse. Les ventes de Uplands pendant la semaine ont été de 795 balles aux prix suivants, savoir: 12 à 5 1/2, 15 6 1/2, 194 7, 137 à 7 1/2, 40 à 7 3/4, 49 à 8; 219 à 9 1/2, 54 à 8 1/2, 33 à 9 1/2; 160 à 10 3/4.

Dans les Sea Island il n'y a que peu de ventes.

Farine de Blé et de Maïs—Le marché est le jours sans activité et les prix pour toutes les qualités continuent à décliner. Les arrivages de l'Ouest par le canal jusqu'à la clôture de la semaine, s'élèvent à 50,000 barils, et des ventes ont eu lieu sur le quai de 8 à 9 25, pour des marques communes et de choix, des ventes de farine de Troy et de New-York, continuent à s'effectuer de 7 à 7 50 et 100 barils de *Richmond City mills* ont été vendus à 7 75 comptant. La farine de Georgetown se vend de $9 à 9 50, la farine de froment n'a éprouvé aucun changement dans les prix, la farine de maïs a encore éprouvé de la baisse, des ventes ont été faites à $4.

MAIRIE DE LA NOUVELLE-ORLEANS
Conseil général des Trois Municipalités de la ville de la Nouvelle-Orléans

Séance du 1er mai 1837

Résolu, Que celui qui paie une licence d'après la section 6 de l'ordonnance du 6 mai dernier, puisse tenir dans les établissemens en gardant une licence moindre, pourvu que ce soit dans la même maison.

(Signé) PAUL BERTUS, Recorder.

Approuvé le 8 mai 1837.
(Signé) D PRIEUR, Maire.
Pour copie conforme.
18 mai THEARD jr Secrétaire

PASSAGE POUR BORDEAUX.

DES circonstances imprévues étant survenues pour empêcher le soussigné de partir pour France avec sa famille, il offre de céder sa chambre et contentement à bord du beau navire le Vainqueur, capitaine Fabre, devant partir à la fin de la semaine. S'adresser au capitaine ou à
18 mai—3 C. REDON, rue de Chartres.

AVIS—M. J. Matoss a l'honneur d'annoncer à ses amis et au public en général, qu'il tera l'ouverture de son magasin de *Poissier Confiseur*, dans cette semaine prochaine, 21 du courant. Il fera tout ce qui dépendra de lui pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur confiance. On trouvera tous les jours chez lui un assortiment de gâteaux fins, pour dessert, et à 11 heures toute sorte de pâtisseries chaudes. Il se chargera de toutes les commandes qu'on pourra lui vouloir bien lui confier, ainsi que celles pour les mariages. 19 mai—6

LES soussignés offrent à vendre en débarquant du navire Talma, capitaine Dean, 500 demi-pipes rondes de 5 à 6 anées, En magasin 150 barils harengs en saumure 1ère qualité. 70 demi barils do. 100 caisses harengs fumés. 400 balles de foin de New York 1ère qualité. Et une quantité de sacs avoine et de Vote. Ils recevront les billets de toutes les banques de la ville. Les personnes payant avec les billets de la banque des Citoyens recevront une remise de 6 pour cent. A. BONNERON & CARRERE. 16 mai—3 Nelle Levée entre Ursulines et Hôpital.

LE soussigné offre à louer divers esclaves des deux sexes. S'adresser rue St. Louis, encoignure Bourgogne, ou à la banque du Gaz. 15 mai G ROMAIN

Hôtel de la Marine de Bains Publics.
AVIS—Les propriétaires de cet établissement ont l'honneur d'informer leurs amis et le public en général, que les bains sont prêts pour recevoir les visiteurs. Les tuyaux viennent d'être posés, et donnent suffisamment d'eau de la rivière, ce qui a lieu à leur attention, bon mérite à la protection de la bienveillance du public.
18 mai—3 HAMILTON & POPE

IL a été trouvé hier, un billet à ordre. Le propriétaire peut l'avoir en le réclamant au bureau de l'Abeille. 16 mai

UNE dame française désirerait s'employer comme femme de confiance et bonne d'enfants, pour voyage soit en France ou en tout autre pays de l'Europe. S'adresser au bureau de cette feuille. 18 mai—2

AVIS—La public est prévenu qu'à dater de ce jour je ne paierai aucune dette contractée par Marguerite Brondin, ma femme.
16 mai—3 B. ABADIE.

A VENDRE—70 sacs de graine de la Havane, en magasin. S'adresser
17 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune.

JAMBONS—Cotes et Epaules, d'une qualité supérieure, à vendre par
16 mai LAYET & AMELUNG, rue Commune.

$50 DE RECOMPENSE.

UN cheval s'est perdu ou a été volé de l'écurie du soussigné jeudi le 8 du courant un petit cheval de pelote, haut de 15 mains, et une queue coupée très épaisse, il a travaillé et porte les marques des traits. La récompense ci-dessus sera payée à toute personne qui ramènera ledit cheval à l'écurie des propriétaires. SIDLE & STEWART, 16 mai—3 rue du Camp, n. 363

MARCHANDISES SECHES—Toile à drapeau de couleur blanc et grise, mérinos brasine, soie, velours, draps et casimir, toile de Hollande, avec beaucoup d'autres marchandises, que l'on vendra à très bon marché par lesquels on recevra les billets des banques suspendues, d'Alabama, Tennessee et Louisiane et seront reçus en paiement par ANDREWS & BROTHERS, 18 mai rue de Chartres, n. 19.

MAIS—300 sacs de maïs, actuellement en magasin dans les plantations en magasin à vendre par EASTMAN & BROTHERS, 18 mai Vieille Levée, n. 30

250 Barils de porc; 200 sacs de maïs blanc; 250 barils de farine de maïs blanc, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co. 16 mai No 14 Poydras.

SUCCESSION DE CASTOR h. c. l.—Vente par le registre des testamens—Mercredi le trente et un mai 1837, à quatre heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, dans mon bureau encoignure des rues Condé et Ste. Anne, les effets mobiliers dépendant de la succession d'Antoine Castor h. c. l. décédé.

Conditions de la vente: comptant.
W. F.C. DUPLESSIS, 18 mai Régistrateur des Testamens.

SUCCESSION DE LORENZO—Vente par le registre des Testamens—Mercredi le vingt et un juin mil huit cent trente sept, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Manuel Lorenzo décédé, l'esclave créole décrite. Jenny ou Jane âgée d'environ vingt huit ans. Conditions de la vente un tiers comptant et la balance à six mois de crédit pour un billet endossé à satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement.

W. F. C. DUPLESSIS, Régistrateur des Testamens.

N. B. L'acte de vente pardevant Theo. Seghers, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 18 mai

COUR DES PREUVES—Attendu que James Dunbar a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Alden Young décédé intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition—Par ordre de la Cour.
18 mai W F C DUPLESSIS, registrateur.

DETENU à la geôle de police du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison de Frescati, le mulâtre nommé JOHN, se disant appartenir à Mr. Bâti, âgé d'environ 16 ans, taille 5 pieds 6 pouces, mulâtre de corps teint clair, cheveux longs. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 18 mai 1837.
18 mai—10 P BAYHI, Chef de poste.

VINGT CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE.

Parti marronne, le 8 du courant, la négresse LOUISE, qui a emmené avec elle son enfant Mabel, âgée de 7 ans, et une âgée d'environ 27 ans, d'un teint clair, très bien faite, son enfant Marie est très maigre. Elle est Charlestonne et parle seulement anglais, elle est scheteur à un envoie un an de M. Barelli de cette ville. On croit qu'elle est dans quelques petites ville ou des faubourgs de la Nouvelle Orléans elle cherchera à passer pour libre, parce qu'une autre fois, elle a déjà cherché à partir se rendre libre. Les capitaines de navires et de bateaux à vapeur sont avertis de ne point la prendre à leurs bords, sous peine d'être poursuivis suivant la rigueur des lois. La récompense ci-dessus sera payée dans tous les dépenses raisonnables si elle est envoyée à la geôle, ou la récompense sera rendue au propriétaire à l'encoignure des rues Royale et de l'Hôpital. 10 mai

$50 DE RECOMPENSE.

Partie marronne vers le premier avril dernier, la négresse nommée Minerve, âgée d'environ 18 ans, créole, elle a de grands yeux, une figure ronde, et bien faite, d'une grandeur ordinaire, elle est partie bien des fois, et bien connue dans toute la ville. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la ramènera à la geôle de cette ville.

18 mai—1m GEO. A. BOTTS.

LE magasin de tabac de la Nouvelle Orléans étant maintenant ouverts et étant prêt à recevoir [illegible] les accommodations des appareils nécessaires ont été disposés de manière à fabriquer et réparer les tonneaux; les chambres pour l'inspection sont très spacieuses, et sont réservées exclusivement pour cet objet. Les planteurs et les habitans se trouvent certains que cet article sera soigneusement inspecté.
4 mai—1m JOHN DOUGAN, directeur.

Théâtre d'Orléans.

JEUDI, 18,
MARON A VENDRE,
Opéra comique en un acte.
Suivi de la 2me représentation de
LA SAVONNETTE IMPERIALE,
OU UN MARIAGE SOUS NAPOLEON,
Vaudeville en 2 actes,
terminé par
LE PEINTRE CHAMPENOIS,
Vaudeville, en 1 acte.
On commencera à 7 heures.

CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.
Vendredi soir, 19 Mai, dans le grand salon de
L'HOTEL D'ORLEANS, RUE DE CHARTRES.

SIGNIOR MARTINEZ a l'honneur de prévenir les citoyens de la Nouvelle Orléans, qu'il donnera une soirée dans laquelle il sera assisté par les Signiori Ravaglia et Orlandi, et, (avec permission de Mr. James H. Caldwell) par monsieur Keppell, du théâtre St. Charles, ces artistes distingués ayant vu la bonté de lui offrir leurs services. Mr. Norton adapte son piano forte.

1RE. PARTIE
Grande ouverture de Rossini, à grand orchestre,
Solo de Guitarre—"Merry Swiss boy," Sr. Martinez.
Romance de Anna Bolena—Donizetti—"Deh non voler costrigeren," Mme. Keppell.
Cavatina—Otello, Rossini, Sr. Ravaglia.
Duo—piano forte et guitarre, Sr. Ravaglia.
Ballade Anglaise—"The Soldier's Tear," Mme. Keppell.
Fantaisie—Guitarre—Retraite Espagnol, Sr. Martinez.
Cavatine—Don Magnifico—Rossini, Sr. Orlandi.

2E. PARTIE.
Ouverture—Guitarre et Orchestre, Sr. Martinez.
Ballade écossaise—"The bonnets o'blue" M. Keppell.
Pot-pourri—Guitarre, Massaniello, Auber, Signr. Martinez.
Duo—"L'Italiana in Algieri" Rossini, Ravaglia, Orlandi.
Chanson Nationale, composée pour le 4 juillet—"Here's a health to Columbia," Mme. Keppell.
Final—"O dolce Concerto," Guitarre, Martinez.
Le Concert commencera à 8 heures.
Billets d'entrée, $1 00. S'adresser à l'Hôtel même, et aux magasins de musique de M. Gaux, rue du Camp, et de Messrs. Brenard & Norton, rue de Chartres. 18 mai—d

Les Etats Unis, contre 10 caisses d'Eau de Vie et autres marchandises.

ETATS UNIS.—Vente par le Marshal.—Dans la cour de district des Etats Unis, district de l'Est de l'Etat de la Louisiane, no. 3601.—En vertu d'un writ de venditioni exponas, à moi dirigé il sera vendu au comptant au bureau du marshal des Etats Unis, au nord de la douane de cette ville, le mardi 13 juin prochain, à midi, les marchandises suivantes, savoir: 10 caisses d'eau de vie, un petit baril de tabac espagnol, 4 caisses de whiskey irlandais, 3 caisses contenant des jouets, 2 petites caisses de prunes, 2 paquets de marrons, en sac contenant des pistolets, une petite caisse de prunes, 1 baril de rhum, 20 sacs de sel, 5 caisses de sucre avarié, un ballot d'habillements, 24 douzaines de cartes à jouer. Saisis dans la procédure ci-dessus.

Bureau du marshal Nlle. Orléans 17 mai 1837
18 mai J H. HOLLAND, Marshal des Etats Unis.

John Carr, contre la compagnie du chemin à coulisses de Neuville et la Nouvelle Orléans.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue Condé no 1, le mardi 20 mai, à 5 h. après midi, ce relevé.

Neuf tombereaux saisis dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
18 mai FRED BUISSON, shérif.

Adolphe Coigin contre Bernard Renou.

COUR DE PAROISSE.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en cette ville, le jeudi 22 juin prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:

Trois Lots de terre situés dans le nouveau faubourg Marigny dans l'îlot numéro 109, et désignés par les numéros 5, 6 et 7, sur un plan dressé le 29 août 1836 par Depouilly, lequel plan est annexé à un acte par H Pédesclaux le 21 janvier 1837, et par les numéros 13, 14 et 15, sur un plan dressé le 15 mars 1836, par L. Surgi et déposé en l'étude de H. Pédesclaux notaire public.

Le dit Lots mesurant (mesure américaine) savoir: numéro 13 (no 7) 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Espérance, et 107 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur.

No. 14 (no 6) formant l'encoignure des rues Espérance et Champs Elysées et mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur et face à la rue de l'Espérance.

No 15 (no 5) mesurant 31 pieds 11 pouces, et 5 lignes de face à la rue des Champs Elysées, sur 106 pieds 6 pouces et 7 lignes de profondeur.

Conditions, comptant—Une somme suffisante pour payer $325 et frais de poursuites, et le reste du crédit en la balance comme suit: $325 payable le 2 septembre 1837, $325 payable le 1er mars 1838.
18 mai FRED BUISSON, shérif.

COMPANIA DE CASADORES VOLANTES DEL ESTADOS.

La compagnie tiendra les armes el domingo 21 del corriente, a las 10 de la mañana con uniforme completo pantalon blanco. La reunion será en casa del Sor. Prados, Pactory.
De orden de capitan.
ANTONIO RIVAS, sarg primero.
17 mayo

VOLTIGEURS D'ORLEANS. Attention!!
La compagnie des Chasseurs Volants vous ayant invités à vous réunir à elle pour un tire à la cible, dimanche prochain 21 du courant, je vous engage à vous rendre ce jour en bon ordinaire à 9 heures du matin à la porte et de nous rendre à 9 heures précises, pour prouver le [illegible] de la dite compagnie.
13 mai I. TRIGANT DE BEAUMONT, Capitaine.

EN débarquement du navire Denmark, et à vendre par les soussignés:

25 barriques vin rouge clarifié; 32 demi do do. 50 quarts Madère; 12 quarts do vin Porto vieux; 10 caisses vin Reinoult; 500 do muscat, En vieux; 42 do d'eau fer; 10 do Kirsch; 35 do fleurs d'orange; 427 paniers d'huile d'olive sur fine; 20 jarres contenant 5 caisses de 500, bouchons longs fins; 20 do do 1000 de bouchons fins, 200 caisses moutarde (fourrée); 12 caisses Mina, 100 jarres de câpres; 14 caisses Miracles, 50 jarres gub lets; 3 balles bouchons de champagne; 7 caisses eau de Cologne; 3 caisses eau de Cologne; 300 paniers vides; 20 jarres graines longues; 3 do prunes; 100 caisses vermicelle et macaroni; 75 do Olives; 60 douzaines de fromage de Roquefort; 1 caisse sardines; 12 do sardines; [illegible] do Pâtés; 10 do Toom mariné. L. MILLAUDON & Co.
17 mai 17 Royale.

THOMAS BARRETT & Co., offrent à vendre
1 10 demi pipes de vin de Madère,
50 grandes futailles de do do,
500 paniers de vin de Champagne, des meilleurs marques,
50 caisses vin de Chateau Margaux,
100 do do do Hermitage,
25 pipes vin de Madère de choix,
10 boucauds do do do,
10 grandes futailles do do do,
50 caisses vin de Rhin,
40 caisses vin de Claret,
120 barils sucre,
120 pièces toile à sac,
250 do do Kentucky,
Ils reçoivent en paiement des billets des différentes banques de la ville. 17 mai

UN ou deux tonneliers pourront être constamment occupés pendant l'été dans une habitation en s'adressant au bureau chez L. MILLAUDON & Co., 17 mai rue Royale No 17.

MONTRES EN CONSIGNATION.

LES soussignés viennent de recevoir plusieurs belles montres en or, qu'ils offrent à vendre à très bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, du Tennessee et de la Nouvelle-Orléans.
17 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

FOIN—250 balles de foin, venant de Portsmouth, à bord, à vendre par BAILEY & ABBOTT, 17 mai 14 Bienville.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—Un lot toile du Kentucky, venant d'être reçues et à vendre à bas prix pour les billets des banques de l'Alabama, Tennessee et la Nouvelle Orléans.
17 mai ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

IL a été égaré un cheval sorrel, ayant le front blanc. La personne qui l'aura trouvé est priée de le faire conduire chez M. Papillon, faubourg Marigny en face de la papeterie où il recevra une récompense de 5 piastres. 17 mai—2

FARINE—360 barils superfine; 300 barils de maïs et prime porc; 500 sacs de maïs à vendre par 17 mai G DORSEY, 35 rue de la V Levée.

EN débarquement du Talma, venant du Havre: 20 caisses cerises Bodin, bouteilles blanches; 100 caisses de 36 demi cruchons porcelaine, 400 demi jeannes; 100 boîtes chocolat Indien en poudre et en tablettes; 300 flacons bouchés en cristal; vinaigre de cologne; 300 girandoles en 100 cartons; 300 do dégueil per les boîtes; 144 flacons eau de vanille; 300 sangsues.
17 mai N. LATASTE & BRULATOUR, St Louis.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des preuves.—Succession de Deschamps—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles, le compte présenté par F. D. Barjon h. c. l. curateur de la succession de Sylvie Noyer, décédée, épouse légitime de Deschamps, décédé de même que ceux-ci, ne serait pas approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte. Par ordre de la cour.
17 mai W F C DUPLESSIS, régistrateur.

AVIS—Les propriétaires des drays qui ont été arrêtés en contravention aux ordonnances de police, sont notifiés d'avoir à venir les réclamer dans le plus bref délai, en payant les frais; à défaut de quoi les drays seront vendus par MM. Duillet & Delery, dix jours après la présente publication, pour les frais aux ordonnances du conseil.

En dos drays porte le numéro 3010 et des autres sont sans numéros.
17 mai P. D. LAMBERT, collect. 1er mun.

PERDU OU EGARE.—Une lettre adressée de la Mobile ou à Carrollton, il y a environ trois semaines, contenant deux billets, l'un pour la somme de $950 à l'ordre de M. Deliesbroc par lui endossé, sous la signature de ce dernier, souscrit, et autre tiré en deux, du 17 avril 1837. Le second par la somme de $1200 par Delliesbroc, à l'ordre du soussigné, par lui endossé. Le premier au ordre par le 18 avril 1837.

La personne qui aurait trouvé la dite lettre, est priée de les remettre à M. Delliesbroc, négociant de Mobile, Ferrel et Gilly, rue Toulouse, entre Royale et Chartres, attendu que les paiements ont été arrêtés.
16 mai—2 J. WATKINS.

50 Piastres de Récompense—Le récompense ci-dessus sera donnée à quiconque ramènera le nègre connu sous le nom de ALVIN, âgé de 21 ans, qui s'est absenté le 13 courant, mince, et qui est, de taille, mulâtre, d'un habillé, charpentier de son état et la place de deux ans qu'il a été acheté à Batiste, Ky. on soupçonne qu'il sera caché en ville, et cherchera à partir pour libre à bord de quelques bateaux à vapeur ou autres bâtimens. Les capitaines de bateaux sont prévenus de ne point lui donner asile sous peine d'être poursuivis suivant les lois.
16 mai—28 ANDREW MURDOCK.

AVIS.
BUREAU DU COLLECTEUR.
Nouvelle Orléans, 21 avril 1837.

AYANT été nommé agent du bureau des Patentes dans la ville de Washington, Avis est donné aux personnes qui pourraient avoir des affaires avec ce département, qu'elles pourront obtenir toutes informations à ce sujet, en s'adressant à mon bureau.
22 av—4 Jas. W. BREEDLOVE. Agent du bureau des patentes.

TABAC A CHIQUER—75 caisses de tabac à chiquer en débarquement. J. MATHERS.

AVIS—Détenu à la geôle de St Jean Baptiste, le nègre nommé RICHARD, se disant appartenir à M. Mouton, du bayou de la Fourche, ce nègre parle anglais et français.

Aussi le nègre nommé ANTOINE, disant appartenir à W. Cochrane habitant de Baton Rouge.

Aussi le nègre nommé WASHIGTON, disant appartenir au docteur Williams de Baton Rouge; ce nègre est de grande taille, et maigre, il a déclaré avoir été volé à son maître par un individu qu'il a accusé nommé jusqu'à cette paroisse.

Les propriétaires de ces différents nègres voudront bien les réclamer en se conformant à la loi.

Paroisse St Jean Baptiste, 8 mai 1837.
17 mai A. LUMINAIS, shérif

Bureau de voyer du Faubourg Tremé
Nouvelle Orléans, 16 mai 1837.

IL a été trouvé hier vers huit heures du matin, dans le nouveau faubourg Marigny un petit griffe âgé d'environ trois ans portant un petit veste, il était vêtu d'une chemise de nankin bleu, le propriétaire de ce petit nègre est invité à venir le réclamer en payant les frais du présent avis. 17 mai L. U. GAIENNIE.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé WILLIAM LOKMAN, se disant libre, âgé d'environ 35 ans, taille 5 pieds 3 pouces, peau rougeâtre, le bras gauche en mauvais état, la figure en parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé CHARLES SMITH, se disant libre, âgé d'environ 27 ans, taille 5 pieds 2 pouces, peau noire, joli figure, ayant sur le front et du côté gauche trois petites cicatrices, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

DETENU à la geôle de police du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre THOMAS SMITH, se disant libre, âgé d'environ 21 ans, taille 5 pieds 9 pouces et demi, peau rougeâtre, figure ordinaire, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

DETENU à la geôle de Police du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frescaty, le négro nommé GREEN, se disant appartenir à M. Mortman, âgé d'environ 25 à 30 ans, taille 5 pieds 4 pouces, ayant une cicatrice sur la [illegible], parait abêtie. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington le 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

25 Piastres de Récompense, si pris dans l'état ou $100 hors de l'état—Seront données à quiconque ramènera chez sa maîtresse, Mme. Lecouture, ou logera dans des geôles de cette paroisse, le nègre HENRI, âgé d'environ 25 ans, taille de 5 pieds 4 à 5 pouces, peau rouge-âtre, d'une physionomie douce et calme, ne parlant qu'anglais, quoique entendant un peu le français. Ce nègre était loué, au mois depuis longtemps à Mme. Macnamara, rue Carondelet, comme cuisinier; il fut renvoyé pour cause de départ et nourri à faire des journées. Ayant déclaré depuis le 3 du courant, ayant déclaré son départ qu'il se rendait au lac pour y louer en qualité de cuisinier, depuis lors il n'a plus reparu.

Les capitaines de navires ou de steamboats et le public en général sont prévenus de ne pas le donner asile, sous peine d'être poursuivis conformément aux lois. 17 mai—10 G. ROMAIN.

DETENU à la geôle du poste du faubourg Washington de la 3me municipalité, maison Frescaty, le nègre nommé Benjamin Rass, se disant libre, âgé d'environ 31 ans, taille de 5 pieds 6 pouces et 4 lignes, peau de mulâtre, figure ronde, assez pousseur, ne parlant qu'anglais. Avis est donné au propriétaire de le réclamer, en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 16 mai 1837.
17 mai—10 P. BAYHI, Chef de poste.

AVIS—Les habitants propriétaires de la 3ème Municipalité, sont prévenus qu'une assemblée aura lieu mercredi 19 du courant, à 6 heures du soir, à la salle du Conseil, afin de délibérer sur des intérêts de la plus haute importance, dans les intérêts des propriétaires de la 3me municipalité.
16 mai PLUSIEURS HABITANTS de la 3me Municipalité.

LE soussigné prévient ses amis et le public qu'il vient de recevoir un beau lot de L'OR et d'ARGENT, en échange pour des billets de toutes les banques de la ville, à son magasin, No. 65, rue de Chartres, encoignure Bienville.
16 mai—3 C. REDON.

J. B. BLACHE, encanteur, donne avis aux personnes qui lui confient des marchandises à vendre à l'encan, que le net produit leur en sera payé en billets de toutes les banques locales et ce, au pair.
16 mai

AVIS D'ELECTION.

LES Electeurs du 3me District de la 3me Municipalité, sont prévenus, que le dernier élection d'un membre au Jury de Police dans le dit District, n'ayant pas eu lieu, une nouvelle élection aura lieu, le lundi 29 du courant, au café de Mme. Hilfer, rue Tchoupitoulas, sous la présidence de Messrs. L. R. Guesnon et J. B. Rosemba.

Les votes, au terme de la loi, seront reçus depuis neuf heures du matin jusqu'à trois heures après midi.
16 mai CHS MAURIAN, Juge.

J. L. Garnier, et André Billaud, viennent de recevoir par le navire Olympia, du Havre, un assortiment de souliers français, 1ère qualité, en marroquin et en cuir, pour hommes et femmes; de Galoshes pour enfants et pour femmes, chaussons de peau de brebis et [illegible] [illegible], qu'ils offrent en vente à l'encoignure Royale et Bienville, à la rue Royale No. 164, entre St. Pierre et Toulouse. 16 mai—3

VIN, SARDINES, &c.—Les soussignés offrent à vendre, 65 barriques vin rouge; 13 barils vin blanc, 31 barils vinaigre, 51 pipes eau-de-vie, 150 paniers goignole, 6 caisses conserves alimentaires, 150 boîtes et demi boîtes sardines à l'huile.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St. Louis No. 16, maison R. Brugier.

A VENDRE en débarquement, par les soussignés: 100 paniers champagne, marque de Moët Iville.
LATASTE & BRULATOUR,
16 mai rue St. Louis No. 16.

PAPIER D'ENVELOPPE—500 rames à vendre par FROST & CO.
16 mai rue de la Douane No. 8.

GOUDRON—300 barils de goudron à $1 25 par baril, en bon ordre en débarquement, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 121 vieux Bassin.

AUX BATEAUX A VAPEUR—Bois ralingué de les quais, à vendre à bon marché et à délivrer de suite. Chaud de Thomastown, par quantité convenable aux acquéreurs. 50,000 voies de 12 pouces, à vendre par W. E. & R. MURPHY,
16 mai No. 121 vieux Bassin.

SABLE—300 barils de sable blanc de Pensacola; 50 dito convenable aux maçons, à vendre à bon marché, par W. E. & R. MURPHY.
16 mai No. 121 vieux Bassin.

PELTRIE.—En débarquement du bateau à vapeur Nashville, et à vendre par les consignataires, 15 paquets peaux de chevreuil.
16 mai YORKE FRERES, 65 rue du Camp.

IL a été perdu un billet tiré par James Jameson, daté de Mobile 16 janvier, 1837, à 90 jours, pour la somme de $1919, 9 à l'ordre de Messrs. Mc. Loskey, Hagan & Co et endossé par eux à l'ordre des soussignés. Le dit billet a été endossé par le maître, mais il n'a pas été reçu, le paiement en étant arrêté, celui qui l'a trouvé rendra un grand service, en le remettant. 16 mai M. de LIZARDI & Co.

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rue de la Douane et Bienville, la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à
16 mai PEET & NORTH, rue de Chartres No. 13.

AVIS—Tous les billets des banques de cette ville seront reçus au pair, par les soussignés, en paiement de ce qui leur est dû.
HARPER & MERRICK,
fermiers du chemin à coulisses du rail-road de Carrollton. 16 mai

BATISTE imprimée pour chemises. Reçue par les derniers arrivages, un assortiment de batiste imprimée petits dessins, convenables pour faire des chemises. Chez Lefebvre des rues de Chartres et Conti.
16 mai E. LEFEBVRE & FRERE.

DENREES du pays, reçues en paiement des bordereaux de marchandises vendues aux habitans ou aux négocians de la campagne, etc.
16 mai PEET & NORTH, No. 13, rue de Chartres.

DALLES, environ 1600 yardes de dalles écossaises de préparées, en débarquement du brick Comet, et à vendre par KOHN, DARON & Co.
16 mai rue Bienville No. 28.

250 boucauds de sucre, en débarquement vis-à-vis le magasin neuf. On prendra les billets de toutes les banques de la ville, en paiement, à vendre par 16 mai GRAY, DURRIVE & Co.

A LOUER la belle maison, bâtie et contractuelle à toutes les rues, située encoignure des rues Clouet et Georgia, faubourg Marigny, bâtie à qui bâtie ou et Gouget, S'adresser pour les conditions à A. CAPDEVIELLE & Co., Toulouse, No. 19. 13 mai

A VENDRE.
PAR le soussigné 17,000 briques à faire le Port à sole. A. BLANC, Nouveau Canal,
13 mai—3

BOIS de charpente 10,000 pieds de pin blanc; 100,000 lattes à vendre par BAILEY & ABBOTT.
13 mai 14, rue Bienville.

JAMBONS, Etc.—300 barils saumure prime porc; haricots, 200 barils rouges et blancs, à vendre par
12 mai G DORSEY, 44 rue de la N. Levée.

UNE dame française d'un âge mûr, parlant l'Espagnol, désirerait trouver une place dans une famille soit comme femme de ménage, soit comme gouvernante; elle partirait pour la campagne si on l'engageait. Elle a des certificats de sa conduite, pendant l'été, dans l'absence des propriétaires. Les meilleures recommandations seront données. S'adresser rue St. Philippe, vis-à-vis la salle de Washington ou au bureau de cette feuille.
13 mai—6

ENFANT TROUVE—Il a été conduit au bureau de l'Abeille un enfant nouveau né, âgé d'environ 6 à 8 semaines. Il y a environ 10 jours (suivant ce qu'il a été déclaré), une négresse munie d'une permission de son maître de se louer à elle même, prit une chambre chez d'Amour en elle avait deux enfans, l'un âgé de 7 à 8 ans et l'autre de 3 à 4 mois; elle mit un beau l'ul[...] et disparut, abandonnant sa dernière ses fortunes, on est prié que par pitié par M. Joseph Bernard que l'enfant a été donné [illegible].

Il a été dit dans le quartier qu'il lui était le jeune négresse, mais que cette négresse était [illegible] [illegible] [illegible] de Bulé au M. [illegible] [illegible] [illegible].

Le propriétaire de l'enfant est prié de venir le reprendre en payant les frais du présent avis. Bureau du faubourg Washington, No 3.
16 mai J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

BALAGNOT DE [illegible] BLANCHARD & Co. ENCANTEURS.
Passage de la Bourse.
10 av—6m

E. M. BRUNET, Encanteur, TIENT SON BUREAU AU No. 34, rue de la Canonnerie.
5 avril—6m

E. M. BRUNET, Encanteur.
Office No 24 Common street.
3 mai

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

UN bon cuisinier, et une blanchisseuse et repasseuse, bien recommandés trouveraient à s'employer avantageusement, en s'adressant au bureau du No 70 rue Royale.
8 mai—6

WHISKEY—300 barils whiskey rectifié, à vendre par 8 mai I LANDIS, 14, rue Poydras.

Pour Louisville et Cincinnati—Le nouveau bateau à vapeur MONMOUTH, capt. Kinkie, partira pour le port ci-dessus [illegible] prochain, et peut prendre 30 tonneaux en fret [illegible] et accommodations pour 30 passagers [illegible] tirant que 3 pieds d'eau remontera de suite la rivière de l'Ohio. S'adresser à bord ou à
16 mai EASTMAN & BROTHER.

Pour Alexandrie, Natchitoches et les ports intermédiaires—Le nouveau bateau à vapeur JOHN LINTON, capitaine W. Reed, partira pour les endroits susmentionnés dimanche prochain, 21 du courant, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord vis à vis la rue Bienville.
16 mai KIMBALL & POMROY.

POUR MOBILE
Bateaux à vapeur portant la Malle.
MOBILE, capt. Sneridan, aujourd'hui à 1 heure.
ALERT, capt Walker, le vendredi 19 courant, touchant à Pass Christian pour voyageurs à débarquer.
OUACHITA, capt. Griffin, samedi 20 courant, à 1 heure.
SOUTH ALABAMA, capt Aldrich, lundi 22 courant à 1 heure.
MAZEPPA, capt. Brown, dimanche 21 courant, à 1 heure.
N. B. Les passagers sont priés d'être au chemin à coulisses pour les chars de midi.
16 mai TOURNE & BECKWITH, rue Poydras, n. 34.

POUR ST. LOUIS ET ALTON.
Le bateau à vapeur COLLIER, capitaine Taylor, a la plus grande partie de sa cargaison à bord, et partira sans peu, pour fret ou passage. S'adresser au capitaine à bord ou à EASTMAN & BROTHERS, rue de la Vieille Levée no 30

PASSAGE POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, devant partir dans quelques jours, peut prendre quelques passagers; pour les conditions, s'adresser au capitaine Henry à bord ou à H C CAMMACK & Co,
13 mai 65 rue Gravier.

POUR LIVERPOOL—Le superbe navire de première classe EXCHANGE, capitaine Atkins, a 1100 balles à bord, pour le fret de 180 balles ou passage ayant deux belles chambres, bien pavés, on adressera à
17 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

Pour Philadelphie—Le beau brick SEA FLOWER, capitaine Tyler, ayant été détenu inévitablement, partira mardi 19 du courant; pour léger fret ou passage, s'adresser à
17 mai L H GALE, 99 rue de la Commune.

Pour Cowes—Le navire, de première classe, MOHAWK, capitaine Stevens, partira sous peu pour fret ou passage, s'adresser à
17 mai L H. GALE, 99 rue de la Commune.

A FRETER—Le navire de première classe ROBT. FULFORD, capitaine Power, est prêt à prendre 1500 balles de coton. S'adresser à bord ou à
17 mai GEO. GREEN.

Pour New York—Le beau navire AMETAMORA, capitaine Malburry, vis à vis la Halle aux légumes, partira de suite, pour fret ou passage, ayant une grande partie de sa cargaison d'engagée, étant seulement affrété pour coton. S'adresser à
17 mai L. H. GALE, 99 rue de la Commune.

POUR PENSACOLE.
Le brick fin voilier et tirant peu d'eau, APALACHICOLA, capitaine Spicer, partira sous peu, il peut prendre 50 balles pour fret ou passage de 12 passagers, s'adresser à
16 mai BAILEY & ABBOTT, rue Bienville, No. 14.

POUR BALTIMORE—Le brick fin voilier FREDERICK PEARL, capitaine Luce, ayant une partie de sa cargaison engagée, prendra pour fret ou passage s'adresser à
16 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BALTIMORE—La belle goëlette TUSCARORA, capitaine Sydieman, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu; pour la balance de fret ou passage, s'adresser à bord ou à BAILEY & ABBOTT,
15 mai rue Bienville, no 14.

POUR NEW YORK—Nouvelle Ligne. Le navire Nashville, capitaine J. Jackson, partira le 22 du mois courant, pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord vis à vis le marché aux légumes ou à
16 mai FRANKLIN & AMES, No. 85 rue du Camp

POUR NEW YORK—Le beau brick ANGOLA, capitaine Tate, ayant une partie de sa cargaison engagée partira sous peu; pour la balance de fret ou passage, s'adresser à
13 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville

POUR BOSTON.
Le brick A. I. Almenia, doublé et chevillé en cuivre, capt. Doane, partira sous peu, pour la balance de fret, ou passage, s'adresser à
13 mai BAILEY & ABBOTT, rue Bienville No. 14.

POUR ANVERS
Le navire neuf et fin voilier, Riga, capt. Smith, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à L. H. GALE,
13 mai rue de la Commune No. 99.

Pour Philadelphie—Le navire paquebot régulier EDW. BONNAFFÉ, capitaine Vandycke, partira sous peu; pour fret ou passage, s'adresser à bord vis-à-vis l'Hôtel de la Monnaie ou à JAMES REED & Co.
15 mai rue Royale, no 35

POUR LE HAVRE—Le navire NATCHEZ, partira pour le port ci-dessus le 25 du courant; pour le fret de 400 balles de coton s'adresser à I. OGDEN & Co.
15 mai

POUR PHILADELPHIE.
Le brick fin voilier, Sea Flower, capt. Tyler, partira sous peu. Pour le fret de 40 boucauds, ou chargement de pont, ou passage, s'adresser à
11 mai L. H GALE, rue de la Commune No 99

POUR PHILADELPHIE—La barque de première classe, Col. Howard, capitaine Gatchell, partira de suite. Pour la balance de fret ou passage, s'adresser à L H GALE,
10 mai 99, rue de la Commune.

A LOUER OU FRETER—Le beau navire AL Grant, doublé en cuivre, Octorora, capitaine Wm. Deacon, est prêt à recevoir cargaison, s'adresser à bord près du chemin à coulisses.
10 mai—10

FRET POUR BALTIMORE
Le fret de 500 barils ou environ sera donné à un bon bâtiment pour le port ci-dessus, si l'on s'adresse immédiatement à
9 mai JNO. A. PECK, No. 29 vieille Levée.

POUR LIVERPOOL.
Le barque MARGARET, capt. Foster, a la plus grande partie de sa cargaison engagée, pour fret ou passage s'adresser à
H. C. CAMMACK & Co.
9 mai rue Gravier No. 65.

POUR TAMPICO.
La goëlette fine voilière, CREOLE, capitaine Courier, ayant la plus grande partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour la balance du fret ou passage, s'adresser à bord ou à
9 mai rue du Camp No. 35, JOHN CROSBY.

POUR LIVERPOOL—Le navire MONTREAL, capitaine Henry, a commencé à charger, pour fret s'adresser à bord au capitaine ou à
9 mai W. C. CAMMACK & Co.

Fret et passage pour Trieste.
Le beau navire neuf A 1, DILIGENTE, doublé et chevillé en cuivre, a besoin de 200 balles pour compléter son chargement. S'adresser pour fret ou passage, au capitaine à bord ou à
8 mai DUSSAUT FILS AINE, 77, St. Louis.

POUR BOSTON
Le navire fin voilier ROBERT FULSFORD, capit. Eaton, qui maintenant en chargement, partira sous peu. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord ou à
8 mai GEO GREEN, No. 35, rue du Camp.

A FRETER pour St. Yago de Cuba, ou pour un des ports de l'île St. Domingue, La belle goëlette Am. 1, Water Witch, capitaine Duperre, de la contenance de 900 balles, est prête à prendre charge. S'adresser à
8 mai A CAPDEVIELLE & Co. 19, rue Toulouse.

POUR LE HAVRE.—Le navire paquebot Natchez, de première classe, doublé et chevillé en cuivre, se trouvant dans le meilleur état. Pour fret ou passage ayant de beaux aménagements s'adresser à I. OGDEN & Co.
8 mai—6 Allée de Banks.

POUR LIVERPOOL—Le barque A 1 Franklin, fine voilière capitaine Lears, ayant deux tiers son chargement engagé, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour passage seulement ayant de beaux aménagements s'adresser à
8 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

POUR LIVERPOOL.
Le navire bien connu, Arkansas, capitaine E. S. Donald, ayant une cargaison engagée, partira sous peu. S'adresser pour passage seulement à bord vis à vis le marché aux légumes, ou à
FRANKLIN & AMES, rue du Camp, No. 85.

POUR COWES—Le beau navire fin voilier AL Halcion, capitaine Wenburg, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à L H GALE,
8 mai 99, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire A1 Franklin, capitaine Jourdan, partira sous peu. Pour passage s'adresser à LEVI H GALE,
8 mai 99, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Le brick supérieur NEW ENGLAND, capitaine Croker, commencera à charger demain, pour fret ou passage, s'adresser à BAILEY & ABBOTT,
4 mai rue Bienville no 14.

POUR LIVERPOOL—Le beau navire et fin voilier, doublé en cuivre, CALOMET, capitaine Bisbee, est en chargement à la Louisiane. Pour le fret de 700 balles on passage, s'adresser à GEO. GREEN.

POUR LA HAVANE, passage seulement. Le brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, CAROLINE, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage seulement, s'adresser à bord ou à
J. PRATS & FILS.

POUR CURACOA.—Passage seulement. La goëlette AGILE CELESTINE, capitaine Hurd, ayant tout son fret engagé, partira sous peu. Pour passage seulement s'adresser à bord ou à J. PRATS & FILS.

POUR LA MOBILE—La goëlette paquebot fine voilière, Fame, Aramb, capitaine Arnet, est prête à recevoir son chargement, et partira de suite. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à HUVOT & PAGE. No. 23

POUR LA HAVANE—Le brick fin voilier OTRANTO, capitaine Lawton, partira positivement mardi prochain. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à
R. GRONING & Co.

POUR LIVERPOOL—Le beau brick A1 CYCLOPS, capitaine Haney, devant partir sous peu. Pour fret ou passage s'adresser à LEVI H. GALE,
1er mai 99, rue de la Commune.

CHANGEMENT DE DOMICILE—Messrs. Phillip & Hart ont transporté leur bureau de la rue du Camp no 30 à la rue de Bienville no 13, le comptoir est à l'étage supérieur. 1 mai—1m

DOUBLOONS—100 Spanish doubloons for sale by J. PRATS & SON.

Ventes à l'Encan.

PAR THOS. J. SPEAR.

IL sera vendu aujourd'hui 18 mai, à 10 heures, à l'encoignure des rues Gravier et Magasin, TRES BEL ASSORTIMENT D'HABILLEMENS convenables pour la saison présente, en débarquement du brick Swan de Philadelphie et devant être vendus sans réserve.

L'assortiment ci-dessus consiste en habits, levites de couleurs, noires, olive &c; habits de toutes sortes, velours de soie, chemises, cols, chemisettes, nankins, pantalons, &c. 18 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

SAMEDI prochain, 20 du courant, à la Bourse, à midi, il sera vendu un joli bien de campagne situé à Biloxi, et face au golfe du Mexique, et entre les habitations de ... mesurant 80 pieds de face à la mer, sur 160 pieds de profondeur. Il y a sur cette terre, une maison bien sur 70 pieds sur 100, et le jardinage y est très facile, il y a de beaux arbres et arbustes fruitiers, deux bonnes bâtisses en bois, l'une à deux chambres dont une avec cheminée, et l'autre de 15 pieds sur 10 1/2 avec galerie sur le devant de 5 pieds et sur le derrière, aussi galerie, et un cabinet de 8 pieds. Le tout bien situé.

Conditions—1/3 comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction avec hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente aux frais de l'acquéreur. 18 mai

PAR FERNANDEZ & WHITING.

AUJOURD'HUI jeudi, 18 du courant, à 4 heures de l'après midi, aux coins des rues Condé et Esplanade, il sera vendu le contenu d'un cabaret bien assorti, et une quantité d'autres articles, aussi les étagères et comptoir de dit magasin. 18 mai

PAR J. B. SLACHE.

IL sera vendu, vendredi, 19 du courant à 5 heures de l'après midi, rue Dauphine entre les rues Conti et Bienville, et devant la résidence de M. C. Cronet.

Un assortiment de meubles, consistant en chaises, tables, cartes, sopha, tables à dîner, bibliothèques, lits de lit, armoire, glaces, règles jalons, pour archivages, chenets, garde manger etc. 17 mai

IL sera vendu jeudi, 18 du courant, à 4 heures P. M. par J. B. Slache encanteur: un très bel établissement de restaurant, appartenant à Edouard Contesta et de Demonies, se trouvant dans une maison située près le théâtre St. Charles. Cet établissement est composé de tous les articles qui peuvent être nécessaires dans ce genre, tels que maisons, pendule, tableaux, tables, objets servant au gaz, drapeaux, batterie de cuisine, vins de première qualité, un très bel assortiment de porcelaines et verreries &c. Le tout sera exposé et représenté au public, au moment de la vente, qui aura lieu en la maison susdésignée.

Conditions—comptant.
Par ordre de
B. MONBOUCHET,
NORRIS & BROGARD,
18 mai—2 F. E. LOREILHE.

PAR H. J. DOMINGON.

IL sera vendu mercredi, 24 du courant, à la Bourse, encoignure des rues St Louis et Chartres, à midi, UN LOT DE TERRE, dépendant de la succession de feu Marianne Dubois, f. c. l. formant l'encoignure des rues d'Amour et Union, faubourg Marigny, mesurant (mesure française) soixante pieds de face à la première rue sur cent vingt pieds de profondeur face à la dernière, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions: Un quart comptant et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit du jour de l'adjudication, en billets endossés et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Chaque paiement devra être divisé en coupons à la convenance des vendeurs.

L'acte de vente sera passé pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
6 mai—td15

PAR H. J. DOMINGON

EN vertu d'un ordre de l'honorable cour des preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu par le soussigné, encanteur à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, mercredi, 31 mai 1837, pour compte de la succession de feu Henry Benjamin Pontoux, l'esclave ISAAC.

Conditions: $665 comptant, avec cette clause, que si le dit Isaac remboursera jamais à l'acquéreur ladite somme de $625, il aura droit, en remplissant les formalités voulues par la loi, à sa liberté. 3 mai—1m

Habitation de Corbin et Rawles

IL sera vendu, le 19 mai à midi, au café de la Bourse, à l'encoignure des rues de Chartres et St. Louis.

L'habitation de Messrs. Corbin & Rawles.

Cette terre de valeur est située sur la rive droite du Mississipi, à environ 16 milles au dessus de la ville et 6 milles au dessus de Carrollton, ayant 25 arpents de front dur, la rivière sur 80 arpents de profondeur au lac elle est située sur une élévation et ne peut être inondée par une crevasse, sa situation et les différents propriétés que l'on peut en faire, en peuvent être comparées avec aucune autre terre près de la ville.

Elle sera vendue en lots d'un arpent ou plus, avec une profondeur depuis 40 arpents jusqu'à environ 6 milles au lac, d'après le plan exposé à la Bourse.

Conditions, 1, 2 et 3 ans de crédit en billets endossés à la satisfaction du vendeur, divisés en coupons convenables portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Si quelques une des billets n'étaient pas payés à l'échéance, ils porteront intérêt à raison de 10 pour cent par an du jour où ils seront dûs jusqu'à la fin du paiement.

Les actes de vente pardevant J. Grima, notaire public, aux frais des acquéreurs. 10 mai

MAIRIE DE LA NOUVELLE ORLEANS—Le prix de la farine fraîche est aujourd'hui de $9 00 par baril; d'après le tarif, les boulangers donneront pendant la semaine prochaine, à partir de lundi 15 mai, quarante deux onces de pain pour un escalin. Les pains de trois pour un escalin devront peser 25 onces, de pain en onces, c'est à dire les 1/2 onces.
15 mai DENIS PRIEUR, maire.

DES billets de Banques de l'Alabama, Tennessee, de Yeoman & Woods, ou des banques de la Louisiane, sont pris au pair pour des marchandises, par paiement de comptes, par ANDREWS & BROTHERS, 15 mai No. 19 rue de Chartres.

ON demande à acheter, comptant, deux jeunes nègres, s'adresser à GALLWAY & BOUDOUSQUIE,
15 mai rue de la Commune No. 31

SUCRE—60 boucauts de sucre, en débarquement de la goëlette Ste Anne, à vendre par R. BRUGIER, 15 mai rue St. Louis No. 16

CONFITURES—25 caisses confitures de la Havane, de la marque Canchoux, à vendre par FRANKLIN & AMES,
15 mai No. 55 rue du Camp

FROMAGE—9 barils fromage à vendre par ROBERT H. WHITE,
15 mai No. 34 rue Gravier.

CIDRE—25 barils cidre du Nord, à bord du navire Nashville, et à vendre par FRANKLIN & AMES,
15 mai No. 55 rue du Camp.

A LOUER.
Une résidence d'été située dans la ville d'Aschoncoptilou, et faisant face à la Baye St. Louis. S'adresser à
9 mai—3 DUSSAUT fils aîné, 77 St. Louis

A LOUER—Une belle maison, rue du Canal, les meubles sont neufs, et on les louera avec la maison à un locataire agréable à un prix raisonnable. S'adresser pour renseignemens à ROBINSON & Co.
3 mai—1m rue du Camp, no 45

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 30, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à JOHN CROSBY.
1er mai

Maison garnie à louer à Beloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser rue Bourbon, no. 27. 28 av—5p&3

AVIS.
HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge; c'est assez de dire que l'Hôtel sera bien tenu et que les accommodations seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av—30 P. K. HAMILTON

Détenu à la geôle de police du faubourg Washington, de la 3e municipalité (maison de Frescati), le nègre nommé WILLIAM BOLESTON, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds et 6 pouces, joli de figure. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 12 mai 1837
13 mai—10 P. BAYHI, chef de poste.

Détenu à la geôle du faubourg Washington, de la 3e municipalité (maison de Frescati), le nègre nommé BENJAMIN SLATER, se disant libre, âgé d'environ 30 ans, taille 5 pieds 2 pouces et demi, figure ordinaire. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, ce 12 mai 1837.
12 mai—10 P. BAYHI, chef de Poste.

Détenu à la geôle du poste du faubourg Washington, de la 3me municipalité, maison de Frescaty, le nègre nommé JOE PAUL, se disant appartenir à Mr. Perree, âgé d'environ 25 ans, taille 5 pieds 9 pouces 3/4. Avis est donné au propriétaire de le réclamer en se conformant à la loi.

Poste du faubourg Washington, 9 mai 1837.
10 mai—10 P. BAYHI, chef du poste.

AVIS.—Thomas J. Spear, a pris le magasin situé à l'encoignure des rues Magasin et Gravier qu'occupait Messrs. Jonas Robeson & Co. où il continuera les affaires d'encan et de commission à son propre compte.

T. J. S. se chargera des ventes d'esclaves et de propriétés foncières. 17 av—1m

EAU DE VIE, &c—3 barils eau de vie de champagne, 3 pipes eau de vie; 21 caisses de genièvre de Holland, 3 barriques Bourgogne, vin d'Oporto de 1ère qualité, 10 paniers de Champagne, 6 futailles de Porter de Londres, en magasin à vendre par
15 mai BAILEY & ABBOTT, 14 rue Bienville.

$10 DE RECOMPENSE.

S'EST égaré de ma maison à Lafayette, un cheval gris âgé de 5 ans, il a une coupure sur le pied gauche de devant. Quiconque ramènera le dit cheval ou en donnera des renseignements à l'écurie de Thomas Diamond, recevra la récompense ci dessus.
2 mai—6 MICHALL WEAVER.

DEMANDE DE PROPRIETE—Les personnes qui ont des propriétés bien situées dans le quartier de la ville, ou aux environs, et qui désireraient les vendre à des prix raisonnables, trouveront avec facilité acquéreurs en s'adressant à
BERNARD DE SANTOS, courtier.
Rue Rampart, entre St Philippe et Dumaine, vis à vis la loge. 1er mai—15

Mairie de la Nouvelle Orléans.

CONFORMEMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re. Municipalité de la ville de la Nlle. Orléans, avis est donné que les quatre cabriolets saisis et contenus dans le rapport hebdomadaire des cabriolets, et qui sont restés pendant plus de cinq jours dans les ... de la 1re. Municipalité sur la Levée, seront vendus à l'encan sur les lieux, le lundi 22 du courant, à 5 heures de l'après midi, par F. Deillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
15 mai D. PRIEUR, maire.

Mairie de la Nouvelle Orléans.
PAR F. DETILLET, encanteur

EN vertu des résolutions adoptées par le conseil de la première municipalité, dans sa séance du 24 juin 1835, et approuvée le 26 du même mois, il sera vendu lundi, 22 du courant, à midi, à la bourse ... les quatre ... cabriolets ... [illegible] ... par l'encanteur spécial.
D. PRIEUR, maire.

PREMIERE MUNICIPALITE.

AVIS—Les personnes qui désireraient faire l'entreprise de paver en bois d'un îlot, de la rue St. Ferdinand, conformément à une ordonnance du conseil, adoptée en sa séance du 4 du courant, devront s'adresser au voyer de cette municipalité, afin de prendre connaissance du devis et lui remettre leurs propositions cachetées au conseil.
J. B. S. ST. AMAND, secrétaire.

TRAITES sur Londres, Paris et Baltimore, à vendre par 8 mai MILLAUDON & Co.